

PROCES VERBAL  
Conseil Municipal du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 19H

L'an deux mille vingt-deux, le 1<sup>er</sup> décembre à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de TEILHET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUVERGER Bernard, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 24 novembre 2022

**PRÉSENTS :** CHARRAUX Daniel, CHAGNON CORNARDEAU Corinne, LESSORT Guy, THEVENET Bernadette, BODY Thomas, CHARBONNIER Nelly, ROUDIER Renée, PEYRONNY Christian.

**ABSENTS :** GENNISSON Frédéric,

**EXCUSES :** LABOURIER Mickaël

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme CHAGNON CORNARDEAU Corinne.

**Ordre du jour de la séance :**

- Adhésion pôle santé Centre Gestion Fonction Publique Territoriale
- Décisions modificatives amortissement et budget
- Contrat de prestation de nettoyage
- Travaux réfection câble éclairage Public « Le Favet »
- Proposition assurance SMACL : contrat auto-collaborateurs
- FIC : aménagement des allées du cimetière
- DETR : réfection toiture Salle de Fêtes
- Repeuplement forestier : forêt communale de « Paret »
- Logement T3 libre
- Questions diverses

La séance est ouverte par M le Maire qui fait lecture du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022.  
Celui-ci est validé à l'unanimité des personnes présentes.

**Adhésion pôle santé Centre Gestion Fonction Publique Territoriale**

L'AIST a décidé de ne plus travailler avec les collectivités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le maire propose d'adhérer à l'option 1, ensemble des missions relatives à la santé et à la sécurité au travail, relative à l'ensemble des missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme. Le coût annuel est de 102 €.

Le conseil municipal valide cette adhésion.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Peyronny Christian	x		
Labourier Mickael			
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas	x		

## Décisions modificatives amortissement et budget

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

La réglementation oblige les collectivités locales qui versent des subventions d'équipement à les amortir. Monsieur le Maire propose que les travaux de voirie réalisés sur la commune soient amortis sur 15 années. Le Conseil Municipal valide la durée d'amortissement proposée.

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023	7 286,00		
Dotat° aux amort. des immo. incorporelles et corporelles			6811	7 286,00
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 286,00</b>		<b>7 286,00</b>
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>		<b>7 286,00</b>		<b>7 286,00</b>
Virement de la section de fonctionnement	021	7 286,00		
Bâtiments et installations			28041582	7 286,00
<b>RECETTES - INVESTISSEMENT</b>		<b>7 286,00</b>		<b>7 286,00</b>

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessor Guy	x		
Roudier Renée	x		
Peyronny Christian	x		
Labourier Mickael			
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas	x		

## Contrat de prestation de nettoyage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la société DS Propreté effectue avec satisfaction l'entretien et le nettoyage des locaux communaux depuis le 1 janvier 2021.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de contrat de prestation de service pour 2023, reçue de l'entreprise DS Propreté, sise le bourg 63560 TEILHET d'un coût horaire de **17 euros TTC**, pour un temps de travail hebdomadaire fixé à **4 heures**.

Une prestation de nettoyage de la salle polyvalente sera demandée et effectuée ponctuellement au tarif de **102,00 €** pour **6 heures** de travail réalisé.

Le Conseil Municipal décide de confier à l'entreprise DS Propreté les tâches d'entretien et de nettoyage des bâtiments communaux pour **l'année 2023**.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Peyronny Christian	x		
Labourier Mickael			
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas	x		

### Travaux réfection câble éclairage Public « Le Favet »

Suite au vol de câble EP, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis estimatif réalisé par le TE 63 pour la réfection du câble EP au lieu-dit « Le Favet », d'un montant de 3900,00€ HT soit 4 680,00€ TTC.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le TE63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant hors taxes et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50% de ce montant soit : 1 950,00 €. Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par Monsieur le Maire et son mode de financement.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Peyronny Christian	x		
Labourier Mickael			
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas	x		

### Proposition assurance SMACL : contrat auto-collaborateurs

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est indispensable de couvrir le personnel et les élus lors des déplacements inhérents à leurs fonctions et à leurs missions.

Monsieur le Maire présente la proposition de la SMACL au titre de la garantie auto-collaborateurs pour un montant annuel de **296,83€** à compter du 1 janvier 2023.

le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Peyronny Christian	x		
Labourier Mickael			
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas	x		

### **FIC : aménagement allées du cimetière**

Le maire propose deux solutions pour l'aménagement du cimetière :

- 1) Les concessions délaissées seraient recouvertes d'herbe, et les allées d'un enrobé pour un montant estimatif de 38 021,20€ HT
- 2) Les concessions délaissées seraient recouvertes de sable stabilisé et les allées d'un enrobé pour un montant estimatif de 37 808,20€ HT.

Le conseil décide de valider la 1<sup>ère</sup> solution, demande au maire de recontacter l'entreprise Monteil.

### **DETR : réfection toiture Salle de Fêtes**

Monsieur le Maire propose d'inscrire la réfection de la toiture de la salle des fêtes au titre de la DETR 2023. Il est indispensable de faire remplacer la couverture en ardoises amiantées et simultanément procéder à la mise en place d'une isolation de la toiture afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment et de minimiser les dépenses énergétiques, d'autre part des infiltrations d'eau se produisent à l'intérieur du bâtiment. Deux devis ont été demandés à Flexion bois (59 107.26€) et à Combrailles Habitat (57600.40€) hors isolation. Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'estimatif de ces travaux auquel il convient d'ajouter 10% de leur montant TTC pour dépenses imprévues.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet et décide de faire réaliser ces travaux par l'entreprise FLEXION BOIS pour un montant de 47 044,05 € HT, soit 56 452,86 € TTC.
- arrête les modalités de financement :
  - ↳ Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 40 % du montant total HT des travaux

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Peyronny Christian	x		
Labourier Mickael			
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas	x		

## Repeuplement forestier : forêt communale de Paret

Monsieur le maire rappelle que la Forêt de Paret était un Bien de Section des Ayes, qui a été transféré à la commune de Teilhet.

Quatre hectares vont être rasés à blanc au cours de l'hiver 2022-2023. Puis, des potets seront réalisés à l'été 2023 et la mise en place des plants aura lieu à l'automne 2023. Des dégagements seront proposés pendant plusieurs années après la plantation.

Les essences retenues pour la plantation sont le Pin sylvestre, le Chêne sessile et le Châtaignier.

Lorsqu'une commune candidate à l'AMI Plan de relance dans le cadre du projet déposé par l'ONF et retenu par l'État pour reconstituer un peuplement forestier, elle peut confier les prestations suivantes à l'ONF :

- réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ;
- préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention ;
- assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues, mission dite d'Assistance technique à donneur d'ordre ou « ATDO » ;
- réalisation des travaux à l'ONF, dans le strict respect de la commande publique.

le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- décide de déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières selon le programme de travaux présenté par l'ONF;
- approuve le montant des travaux et le plan de financement prévisionnel suivant :
- 

Subvention prévisionnelle ETAT – France Relance	12 284,99 €
Autre financement :	-
Autofinancement HT	14 735,01 €
Montant total HT de l'opération	<b>27 020,00 €</b>

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Peyronny Christian	x		
Labourier Mickael			
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas	x		

### Logement T3 libre

Le locataire du T3 a déménagé au 30 novembre 2022. Le loyer est de 380€ par mois et 50€ de charges. Le maire souhaite savoir si la commune gère la location ou si on la confie à une agence immobilière. Des informations seront prises auprès de la DGFIP et auprès d'une agence.

### Questions diverses

**Travaux église** : les travaux dans l'Eglise sont en cours. Les bois du chœur étaient en très mauvais état et ont dû être enlevés. Le cout des travaux a augmenté.

Un crépi sera réalisé à la place des bois. Deux étagères seront faites pour soutenir des statues, ainsi que la portes de la sacristie. François Perrin sera sollicité pour un devis.

### RODP : Redevance d'occupation du domaine public

Les opérateurs de communications électroniques doivent s'acquitter annuellement auprès de la collectivité d'une redevance pour le patrimoine occupant le domaine public communal (artères de télécommunication aériennes, souterraines et emprises au sol). Les tarifs étant revalorisés chaque année.

Il s'agit de fixer le montant de la redevance due au titre de l'année 2022 pour le patrimoine concerné, les tarifs de base étant les suivants : 40 € le km d'artères aériennes ; 30 € le km d'artères souterraines ; 20 € le m<sup>2</sup> d'emprise au sol.

Le Conseil Municipal décide de fixer la redevance au montant maximum avec un coefficient d'actualisation de **1.42136 pour l'année 2022.**

- Artères aériennes : 8,198 km à 57,68 € le km = 466,09 €
- Artères en sous-sol : 5,016 km + 0.7(câble enterré) à 42,64 € le km = 243,73 €

- soit une redevance totale de : **709,82 €** pour l'année 2022.

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve l'application de cette redevance.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Peyronny Christian	x		
Labourier Mickael			
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas	x		

### Règlement intérieur de la salle des fêtes :

Le règlement intérieur de la salle des fêtes est présenté à l'ensemble des conseillers.

### Influenza aviaire :

Le maire rappelle le courrier de Monsieur le préfet nous informant des mesures à mettre en œuvre sur le territoire de la commune pour lutter contre l'influenza aviaire hautement pathogène : confinement des

volailles ou mise en place de filets de protections, surveillance des animaux, obligation de déclarer les volailles auprès de la mairie.

### Ouverture de crédits 2023 en investissement

Afin de pouvoir commander et mettre en paiement les factures relatives aux travaux d'investissement en attendant le vote du budget 2023, il est nécessaire d'autoriser dès le 1er janvier 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget principal de l'année précédente.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à engager ces dépenses

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Peyronny Christian	x		
Labourier Mickael			
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas	x		

-Rappel du projet d'aménagement de local de la chasse, il va falloir lancer l'étude en 2023.

-Il serait bien de lancer la création d'un logo.

-La cérémonie des vœux est fixée au 7 janvier 2023 et le repas du CCAS au 12 mars 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,



